

CONDITION DE REPRODUCTION, DE GÉNÉRALISATION D'INNOVATIONS SOCIALES

► **Philippe DURANCE (CNAM), Jacques FAIVRE (SAVECOM)**

► **MATINÉE DU 10 OCTOBRE 2016**

► SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016 MATINÉE

INNOVATION SOCIALE : DE QUOI PARLE-T-ON ? p.3

- Principes de l'innovation sociale p.3
- Définitions p.3

SAVECOM : UNE INITIATIVE D'INNOVATION SOCIALE DANS LE DOMAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE p.4

- Présentation de la société SAVECOM p.4
- Organisation des travaux de rénovation énergétique par SAVECOM p.5
- Les effets de l'activité de SAVECOM sur les parties prenantes p.6
 - Pour les maîtres d'ouvrage p.6
 - Pour les professionnels du bâtiment p.6
 - Les collectivités locales p.6

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS p.6

- Les Relations entre SAVECOM et le groupement d'artisans p.6
- Les relations avec les collectivités locales p.7
- Relations avec les propriétaires/maîtres d'ouvrage et respect des engagements contractuels p.7
- Modèle économique de SAVECOM et responsabilités contractuelles p.8
- Les engagements spécifiques de la société SAVECOM p.9
- Le déploiement de SAVECOM sur d'autres territoires p.9

ANALYSE DES FREINS ET LEVIERS POUR LA REPRODUCTIBILITÉ DU PROJET SAVECOM SUR D'AUTRES TERRITOIRES p.10

► PARTICIPANTS À LA SÉANCE

Obey Al Trabichi (Efficacity) • Xavier Baron (UVSQ) • Nadia Benque (ATEMIS) • Sandro De Gasparo (ATEMIS) • Philippe Durance (CNAM) • Jacques Faivre (SAVECOM) • Albane Gaspard (ADEME) • Nouk Jordan • Moh Kojjot • Morgane Lamerand (PAJ) • Brigitte Pasquelin (ATEMIS) • Claire Perrier (ATEMIS) • Claire Pinet (ADEME) • Valerie Plet (ADEME) • Patrice Vuidel (ATEMIS)

La question de la diffusion des innovations dans la société mérite d'être posée. Comment passer du stade de l'expérimentation à la généralisation ? L'innovation sociale est fortement ancrée sur le territoire d'où elle a émergé. Quelles sont les conditions de reproduction d'une innovation réussie sur d'autres territoires, avec d'autres protagonistes ?

Avec l'appui de Philippe Durance, professeur titulaire de la chaire prospective et développement durable au CNAM, Jacques Faivre, directeur général de la société SAVECOM, a présenté l'expérience de SAVECOM.

INNOVATION SOCIALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Philippe DURANCE

Dans le contexte de crise actuelle, l'innovation sociale apparaît comme la nouvelle solution, susceptible de favoriser non seulement la croissance, mais une forme de partage plus équitable. En effet, les défis majeurs de la société (vieillesse de la population, développement durable, etc.) ne peuvent être résolus par des approches conventionnelles. Les institutions (politiques) se reconnaissent, elles-mêmes, « incapables » de les résoudre seules. Néanmoins, l'innovation sociale reste un concept flou qui se réfère à des définitions plurielles.

PRINCIPES DE L'INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale se base sur un principe de participation : les bonnes idées peuvent venir de n'importe qui et de n'importe où, les individus sont les meilleurs experts de leur vie, de leur famille et de leur communauté. Personne ne peut agir efficacement en étant seul : plus il y a de personnes impliquées, plus il y a de chances que les solutions proposées fonctionnent.

Les initiatives qu'il est possible de qualifier d'innovations sociales sont nombreuses. On peut citer notamment, sans prétendre à l'exhaustivité, les circuits courts alimentaires, la consommation collaborative, la mutualisation des services comme le covoiturage ou l'auto partage entre particuliers, l'habitat participatif, les projets d'énergie renouvelables participatives, les communautés énergétiques locales.

DÉFINITIONS

Le Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire (CSESS) apporte une définition qui a également été reprise par l'ADEME :

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation. »

Philippe Durance apporte des éléments venant compléter cette première définition. Une innovation sociale n'est pas une invention : c'est une idée qui a réussi à percer dans la société, l'entreprise. La dimension technologique n'est pas prégnante, l'innovation se situe au plan social et organisationnel. Il définit l'innovation sociale comme « **le changement de la société, par elle-même, pour elle-même, en dehors des institutions** ».

Il présente une comparaison entre les différents modèles de l'innovation, comme suit :

	Modèle dominant (A)	Modèle social (B)	Modèle hybride (C)
RÔLES EN PRÉSENCE	D'un côté, le concepteur, de l'autre l'utilisateur	L'utilisateur est le concepteur	L'utilisateur conçoit avec l'aide des facilitateurs
PROCESSUS	Relation "descendante"	Relation "ascendante"	Relation d'équivalence
PROBLÉMATIQUE	Concevoir et diffuser	Identifier	Traduire
ENJEU	Appropriation	Généralisation	Démultiplication
VALIDATION DE LA SOLUTION	De l'idée à l'expérience (expérimentation)	De l'expérience à l'idée	Co-conception
VECTEUR	La technologie	L'individu	Le projet
OBJECTIF	Reproduction	Réinvention	

SAVECOM : UNE INITIATIVE D'INNOVATION SOCIALE DANS LE DOMAINE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Jacques FAIVRE, directeur général

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ SAVECOM

Lancée en 2012, sur Commercy (Meuse, 55), SAVECOM¹ propose des travaux de rénovation énergétique des bâtiments aux particuliers avec une obligation de résultats.

SAVECOM est constituée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Le capital de la société est composé par EDF (35%), SAFIDI (filiale d'EDF, 33%), SIFA (Société d'Investissement France Active, 4%), les collectivités (une soixantaine environ : communes, communautés de communes et conseil départemental, pour 18%), les professionnels et équipementiers du bâtiment (50 à 60 artisans du bâtiment travaillent avec SAVECOM, mais 10 participent au capital pour 9%), les salariés (0,01%) et les bénéficiaires (0,02%).

Le groupe EDF qui a fortement capitalisé² la société SAVECOM pour faciliter son lancement, est donc majoritaire. EDF contribue également au fonctionnement de SAVECOM en finançant les premières études techniques et en distribuant des aides au maître d'ouvrage pouvant couvrir jusqu'à 30% du coût de la rénovation. Grâce aux différents programmes menés, EDF a renforcé ses partenariats avec les acteurs du territoire, permettant également la constitution de nouvelles offres qui ont pu être déployées sur d'autres départements.

Depuis sa création, une soixantaine de projets de rénovation ont été conduits. Le seuil de rentabilité du projet SAVECOM nécessitait d'en atteindre une cinquantaine.

¹ SAVECOM : Société pour un avenir énergétique commun - 7 salariés - <http://www.savecom-commercy.fr/?menu=presentation>

² Dans le cadre de la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, EDF accompagne économiquement les territoires de Meuse (52) et Haute-Marne (55) accueillant le site de recherche sur le stockage en couche géologique profonde, géré par l'ANDRA et situé sur les communes de Bure (55) et Saudron (52).

Le budget d'un chantier de rénovation est en moyenne de 60 000 - 70 000 euros (bien supérieur à la moyenne nationale). Les aides aux ménages sont supérieures à 50% et atteignent le plus souvent 70% (exceptionnellement 90%). Cela représente un endettement d'environ 2 000 euros par an pour des ménages très modestes, financé par l'éco-PTZ (prêt à taux zéro).

ORGANISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PAR SAVECOM

Dans un premier temps (étape 1), le maître d'ouvrage bénéficie d'une première étude de faisabilité technique et financière pour évaluer le projet de rénovation, les possibilités de gains énergétiques et ses capacités de financement. À l'issue de cette étude, SAVECOM propose une offre au propriétaire qui s'engage à poursuivre le processus.

À l'étape 2, des études techniques plus longues sont menées grâce au logiciel PHPP (Passive House Planning Package) pour définir le cahier des charges du chantier et quantifier précisément les gains énergétiques potentiels. Un lotissement du projet est réalisé et un appel à devis est lancé aux entreprises qui souhaitent répondre sur la plateforme en ligne de SAVECOM. Les entreprises qui sont sélectionnées doivent se constituer en groupement, momentané (pour la durée du chantier) ou permanent, et choisir un mandataire pour les représenter.

En parallèle (étape 3), les dossiers d'aides sont montés par SAVECOM en fonction des conditions de ressources du client pour atteindre jusqu'à 90% de l'investissement total dans certains cas (ex : ménages en situation de précarité énergétique qui bénéficient des aides de l'ANAH - Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat). Le bouclage du financement s'appuie enfin sur des emprunts proposés par les banques qui prennent en compte le gain énergétique pour permettre à certains ménages d'accéder au crédit alors qu'ils seraient insolvable en situation normale. *Grâce aux aides financières disponibles localement (38'000€ en moyenne par chantier) les ménages à revenus modestes peuvent accéder à ce type d'offre en vertu d'une facture énergétique suffisamment réduite pour financer les mensualités des prêts contractés avec un différentiel positif.*

À l'issue des étapes 2 et 3, SAVECOM propose au client un contrat de performance énergétique (CPE) après travaux. En effet, après avoir choisi une température de confort, le maître d'ouvrage disposera d'un contrat de performance énergétique avec SAVECOM qui s'engage sur une consommation et paiera la différence si elle est dépassée pour des raisons non liées aux usages du bâtiment par les occupants (ex : laisser les fenêtres ouvertes).

Une convention de travaux tripartite est signée entre le client, SAVECOM et les entreprises qui vont réaliser les travaux³. Une fois ces documents signés, le chantier peut démarrer (étape 4). Il est suivi par un conducteur de travaux détaché par SAVECOM. Des tests sont effectués en cours et à l'issue du chantier pour vérifier la bonne conformité des travaux avec le cahier des charges, et l'atteinte de la performance escomptée.

Une fois la performance validée, le chantier est réceptionné en présence du client. À l'issue des travaux (étape 5), SAVECOM installe un système de mesure et visualisation des consommations en temps réel (système SAVESYS) pour vérifier la conformité entre les consommations énergétiques et le CPE contracté avec le maître d'ouvrage. Les consommations sont alors suivies en temps réel par le client et SAVECOM qui peuvent ainsi mener des actions correctrices en cas de besoin (ex : oubli d'une fenêtre ouverte, malfaçon)⁴.

³ Le groupement d'entreprises n'ayant pas d'existence juridique, chacune des entreprises engage sa décennale sur la partie qui lui incombe, et en tant que maître d'œuvre, SAVECOM engage aussi sa décennale sur sa prestation.

⁴ D'après : KOTNAROVSKY G., LEJEUNE C, 2016, *Comment favoriser la transition énergétique dans la rénovation des bâtiments via l'implication des parties prenantes ? L'approche contractuelle du modèle économique de Savecom* (EDF), RIODD 2016, Saint-Etienne, France. <hal-01350009>

LES EFFETS DE L'ACTIVITÉ DE SAVECOM SUR LES PARTIES PRENANTES

POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE

Encore trop peu de maîtres d'ouvrage osent se lancer dans ces projets de rénovation globale, généralement rebutés par le montant des travaux. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans le montage des dossiers d'aides, est un atout majeur pour emporter l'adhésion des maîtres d'ouvrages. Le statut de SCIC permet au maître d'ouvrage de remonter d'éventuelles difficultés rencontrées lors des assemblées générales et/ou réunions du conseil d'administration.

POUR LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

Le projet SAVECOM a permis aux artisans du bâtiment « d'accéder à de nouveaux marchés » grâce à des projets de rénovation globale avec un budget moyen par chantier de 60 000 - 70 000 euros. De plus, ce nouveau type de chantier a renforcé la coopération entre professionnels « qui travaillent ensemble et non plus chacun de leur côté » avec l'obligation de répondre en groupement. Pour palier les besoins en trésorerie des entreprises, EDF leur verse les aides directement au début de travaux.

POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités s'y retrouvent en proposant un service aux habitants de leurs territoires pour améliorer la qualité de leur logement. Elles disposent également d'un pouvoir important en occupant la présidence (élu de Commercy) de la société SAVECOM et malgré un investissement limité au regard des moyens mis par EDF. Elles justifient leur action en favorisant la création d'emplois endogènes sur leurs territoires grâce à la création d'emplois réalisés par des professionnels locaux, une plus grande attractivité en proposant des logements de qualité respectant le patrimoine local avec l'appui des associations locales (CAUE).

En comptabilisant chantier par chantier, cette baisse représente une réduction supérieure à quatre (entre 4 et 6) de la facture énergétique des ménages après travaux tout en conservant une température de confort dans le logement (entre 19°C et 21°C).

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

LES RELATIONS ENTRE SAVECOM ET LE GROUPEMENT D'ARTISANS

Brigitte PASQUELIN : Comment les artisans acceptent-ils de se fédérer, de se constituer en écosystème ?

Jacques FAIVRE : Nous rendons obligatoire le fait que les artisans se constituent en groupement pour répondre à l'appel d'offre, mais nous n'intervenons pas dans les relations entre eux. Nous instituons une relation de confiance avec les artisans qui favorise la coopération.

Nadia BENQUE : Les artisans facturent-ils individuellement la prestation ?

Jacques FAIVRE : Les artisans gardent leur autonomie, mais nous contrôlons que les prix facturés ne soient pas excessifs.

Nadia BENQUE : Sur un territoire que j'accompagne, les artisans sont critiques vis à vis du label RGE : il génère des crédits d'impôt mais pas de garantie de qualité. L'idée est donc de mettre en place une commission de contrôle/confiance, avec des architectes, des maîtres d'œuvre, des artisans pour suivre l'évolution des travaux et effectuer des évaluations à différentes étapes des travaux. Est-ce une bonne idée ?

Jacques FAIVRE : Le label RGE peut provoquer des résultats contraires à ceux souhaités, l'idée d'un accompagnement est donc une bonne chose.

Patrice VUIDEL : Au delà de votre fonction de maîtrise d'œuvre, apportez-vous d'autres services aux artisans ?

Jacques FAIVRE : Nous négocions avec les industriels pour l'achat de matériaux, ce qui permet aux artisans d'augmenter leur marge sur certains produits, sans renchérir le coût pour le bénéficiaire des travaux. Par ailleurs, nous travaillons avec les banques pour qu'elles accordent des prêts à des taux très bas au démarrage du chantier (avant que les aides auxquelles ont droit les personnes ne soient versées) de façon à ce que les artisans puissent percevoir une avance sur travaux. La trésorerie de leur entreprise est un enjeu fort pour eux.

Brigitte PASQUELIN : Comment cela fait-il évoluer leur travail ?

Jacques FAIVRE : Les artisans doivent obligatoirement développer des pratiques nouvelles, abandonner par exemples les anciennes façons d'isoler les maisons. Ils doivent se conformer aux règles que nous édictons. Les ingénieurs / directeurs de travaux de SAVECOM ont un rôle dans l'accompagnement à l'évolution des pratiques. Ils doivent être en capacité de développer des compétences et de les transmettre aux artisans.

Il y a une vraie reconnaissance de l'apport de SAVECOM de la part des artisans. Cela s'est vu lorsque SAVECOM a été en difficulté : ils se sont mobilisés pour contribuer à sauver la société.

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Claire PINET : Quelle est la place de l'acteur public ? J'ai l'impression qu'il est relativement absent dans la réalisation du projet de rénovation.

Jacques FAIVRE : L'acteur public fait office de tiers de confiance, garant de la défense des citoyens. Les collectivités qui se sont engagées dans des programmes de rénovation sont attentives aux contrats passés avec les propriétaires.

Claire PINET : Êtes-vous satisfait de l'action de l'ADEME ?

Jacques FAIVRE : L'ADEME doit homogénéiser son discours sur le territoire, entre les agences en région.

Brigitte PASQUELIN : À quelle hauteur les collectivités participent-elles au capital de la SCIC ?

Jacques FAIVRE : jusqu'à hauteur de 50 % (participation légale), sur la base de 1 euro par habitant.

RELATIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES/MAITRES D'OUVRAGE ET RESPECT DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Xavier BARON : Quel est votre engagement auprès des propriétaires chez qui sont réalisés les travaux ?

Jacques FAIVRE : Nous sommes engagés auprès du propriétaire par un contrat de maîtrise d'œuvre. Au départ, les propriétaires prennent un engagement sur la température maximale à l'intérieur du logement. SAVECOM réalise des mesures à l'aide de capteurs qui permettent de rendre une température homogène au sein du logement et de vérifier ensuite le respect de l'engagement pris par le propriétaire.

Brigitte PASQUELIN : Le maintien d'un engagement de performance dépend d'un contrat mais également de l'attention, de l'échange avec le propriétaire. La performance dans le bâtiment est liée en partie aux usages. A travers l'attention aux usages, SAVECOM a un rôle pédagogique auprès des propriétaires. Au-delà du contrat juridique il y a également un contrat moral avec les propriétaires.

Jacques FAIVRE : Lorsque la performance attendue n'est pas au rendez-vous, nous disposons d'éléments pour comprendre d'où vient le décalage. Généralement, des catégories morales sont apposées sur l'effet rebond (= une personne qui consomme peu grâce à la performance thermique de son logement augmenterait par ailleurs ses consommations) alors qu'il y a des raisons objectives à un comportement. L'effet rebond est souvent présenté comme une contrainte, un obstacle, alors qu'il est dû à la spéculation d'un résultat qui n'a pas été correctement mesuré. Il est nécessaire d'étudier de façon objective, par des mesures, les actions des individus au regard des consommations énergétiques.

Albane GASPARD : Si les propriétaires déménagent, les contrats sont-ils renégociés avec les nouveaux propriétaires ?

Jacques FAIVRE : Oui, nous pouvons renégocier un contrat ou bien il est également prévu des clauses de sortie.

Albane GASPARD : Quelles sont les motivations premières des propriétaires qui entreprennent de rénover leur logement ?

Jacques FAIVRE : Nous sommes considérés comme une société qui peut amener le maximum de ce à quoi les propriétaires ont droit en termes d'aides. Le confort, thermique et acoustique, la qualité de l'air, viennent en deuxième position.

Xavier BARON : En plus de la dimension matérielle de la rénovation qui apporte des gains en matière d'énergie, il y a aussi une dimension immatérielle.

Philippe DURANCE : Le déclencheur d'une rénovation énergétique est souvent pécuniaire, avec les économies sur les factures d'énergie. S'agissant des dimensions immatérielles, c'est aussi l'expérience qui compte. Les individus sont plus enclins à rénover lorsqu'ils ont connus un environnement rénové. Au Royaume-Uni, il existe des programmes d'accompagnement des habitants pour visiter des logements rénovés.

MODÈLE ÉCONOMIQUE DE SAVECOM ET RESPONSABILITÉS CONTRACTUELLES

Claire PERRIER : Comment rémunérez-vous votre activité en tant que SCIC ?

Jacques FAIVRE : Sur une prestation de chantier complète (audit, maîtrise d'œuvre, gestion administrative et financière du dossier), la prestation de SAVECOM se monte à 10 % du coût du chantier en fonction de la nature de ce dernier. Pour que SAVECOM fonctionne il a été nécessaire de mettre en place un outil informatique, des outils de mesure, des contrats de performance énergétique viables au plan juridique. Il y a une réflexion à avoir sur le contrat moral, la SCIC permet de définir le rôle, la place de chacun au regard d'un projet.

Philippe DURANCE : Les dispositifs d'innovation sociale doivent être portés par une méthode, avec des étapes, des outils prévus à l'avance.

Xavier BARON : La garantie décennale est un élément problématique vis-à-vis des banques, comment régler cette question ?

Jacques FAIVRE : Nous avons commencé à construire de la confiance avec les banquiers car nous travaillons à une garantie du résultat des travaux sur l'ensemble de la durée du prêt. C'est un aspect fondamental pour les banques qui ont consenti des emprunts à des ménages à revenus modestes. Théoriquement, la garantie contractuelle délivrée par SAVECOM ne s'applique que pendant 3 ans (temps des mesures du service) ; cependant, SAVECOM continue souvent au-delà, de façon à accompagner la période de remboursement des emprunts contractés par les maîtres d'ouvrage qui s'étend, quant à elle, sur une période allant jusqu'à 15 ans.

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA SOCIÉTÉ SAVECOM

Xavier BARON : Il y a de grandes sociétés qui travaillent également sur la rénovation énergétique, quel est l'avantage concurrentiel de SAVECOM ?

Patrice VUIDEL : Les grandes sociétés qui fonctionnent avec des logiques industrielles et de massification savent que cela est inopérant auprès des particuliers et cela est même dangereux pour leur modèle.

Jacques FAIVRE : Le cœur de notre métier est de travailler avec des particuliers, ce qui est complexe et intéresse peu les grandes sociétés, nous n'avons donc pas à les craindre. SAVECOM offre aussi une protection juridique, assure le rôle de pilote et répond des problèmes de conception. SAVECOM vérifie ensuite si les travaux sont en adéquation avec le cahier des charges et effectue des mesures tout au long de la période contractuelle.

En cas de malfaçons, les possibilités de recours sont limités car l'obligation de résultats s'applique exclusivement à SAVECOM et ne peut être reportée sur les entreprises malgré la convention de travaux. Le groupement n'a pas d'existence juridique.

SAVECOM est garant de l'engagement de chacune des parties prenantes, avec une attention aux contraintes, enjeux de chacun.

LE DÉPLOIEMENT DE SAVECOM SUR D'AUTRES TERRITOIRES

Patrice VUIDEL : Dans quelle mesure votre modèle peut-il être exporté, dupliqué sur d'autres territoires ?

Brigitte PASQUELIN : Comment développer un langage commun pour amener la méthodologie dans une autre région ?

Jacques FAIVRE : L'idée actuellement est de créer une dizaine de structures similaires sur d'autres territoires intéressés. SAVECOM serait donc une holding qui viendrait négocier pour l'ensemble, avec un fond d'amorçage et de développement. Nous souhaitons nous consacrer au développement externe de l'entreprise car nous avons été contactés par des plateformes locales de rénovation énergétique dans les Pyrénées, en Franche-Comté, en Champagne-Ardenne. Les conditions de reproduction technique et méthodologique se feront avec des outils communs que nous avons déjà.

Claire PERRIER : L'objectif de la holding, telle qu'une franchise, me semble être en décalage avec ce que SAVECOM a fait jusqu'à maintenant.

Jacques FAIVRE : Ce qui a construit la confiance, l'ensemble des éléments immatériels, la part d'humain est fragile. Il y a une interaction étroite avec les artisans et j'ose espérer que cela pourra se poursuivre. Je veux construire une charte d'engagements, ou l'avis des parties prenantes peut être plus important que le respect de la règle. Il faut construire en fonction des enjeux et des forces des régions, le modèle de la franchise en ce sens peut être utile.

Claire PINET : Quel serait le statut de la holding ?

Jacques FAIVRE : Ce serait une société anonyme, ce type de structure est attractive pour les actionnaires tout en permettant un financement de l'économie sociale et solidaire.

Claire PINET : La société anonyme permettra-t-elle de réserver encore une place à l'acteur public ?

Jacques FAIVRE : Pour le moment c'est en cours de réflexion avec des juristes.

ANALYSE DES FREINS ET LEVIERS POUR LA REPRODUCTIBILITÉ DU PROJET SAVECOM SUR D'AUTRES TERRITOIRES

La reproduction des méthodes et de la technique est moins problématique que le développement de la coopération entre les parties prenantes, fondamentale dans la réussite de ce type de projet. La coopération entre les acteurs, notamment entre les professionnels du bâtiment, s'appuie sur le développement de ressources immatérielles (confiance, etc.) qui reposent sur des relations individuelles, humaines.

Quel que soit le lieu, le capital constitutif de la SCIC est une particularité locale : niveau d'engagement de la collectivité, niveau de participation des citoyens, etc.

Dans le cas de SAVECOM, la majeure partie des capitaux engagés (65%) pour lancer le projet, et le faire vivre, résulte d'un engagement entre EDF et le territoire dans le cadre d'un programme CIGEO. Aujourd'hui EDF détient 10,8% du Capital de SAVECOM.

L'engagement de la Collectivité doit être relié aux enjeux de développement durable : diminution de la précarité énergétique, amélioration du pouvoir d'achat des ménages à faibles revenus, baisse du taux de chômage, etc. L'évaluation de l'atteinte de ces objectifs doit reposer sur un dispositif collectif d'évaluation, dont les critères sont nécessairement territorialisés.

Les parties prenantes représentant l'État ou la Collectivité peuvent avoir des politiques différenciées selon les territoires (réf. à la remarque de Jacques Faivre relative à l'ADEME) ce qui ne facilite pas l'essaimage.

► LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ
& DÉVELOPPEMENT DURABLE EST ANIMÉ PAR

ATEMIS
www.atemis-lir.com

- LE SITE DU CLUB : **comptes-rendus, articles, actualités**
www.club-economie-fonctionnalite.fr
 - REJOIGNEZ LE GROUPE D'ÉCHANGE LINKED-IN
« Réseau économie de la fonctionnalité et développement durable »
 - SUIVEZ LE CLUB SUR TWITTER • #clubef
 - CONTACT : **Christian DU TERTRE** et **Patrice VUIDEL**
clubef@atemis-lir.com
- LE CLUB ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ
& DÉVELOPPEMENT DURABLE EST SOUTENU PAR

GROUPE
 **INSTITUT CDC**
POUR LA RECHERCHE